

Gouvernement du Québec

La ministre déléguée à la Réadaptation,

à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique
et aux Saines habitudes de vie

Ministre responsable de la région de la Montérégie

Québec, le 31 mai 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier Leader parlementaire du gouvernement Cabinet du leader parlementaire du gouvernement Édifice Pamphile-Le May 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39 1035, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, le député de Granby déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'assurer un financement adéquat, dédié et garanti en travail de rue.

Le travail de rue s'inscrit comme une pratique ou une approche qu'utilisent plusieurs organismes communautaires pour répondre à des besoins de personnes vulnérables qui sont en rupture avec les liens sociaux, les services publics et les structures de la société. Le lien entre le travail de rue et le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) s'effectue par l'entremise des organismes communautaires qui offrent cette pratique.

Dans ce cadre, les organismes communautaires adressent une demande de reconnaissance comme organisme œuvrant en santé et services sociaux dans le cadre du PSOC. S'ils répondent aux conditions du programme, ils reçoivent un financement forfaitaire afin de soutenir leur mission, ou un soutien financier pour réaliser des activités spécifiques dans le cadre d'une entente avec un établissement.

Les organismes communautaires qui offrent du travail de rue font partie de l'ensemble des organismes communautaires qui répondent à des besoins de santé et de services sociaux dans une région. Leur financement est déterminé par l'établissement responsable du PSOC dans chacune des régions, et il dépend de plusieurs paramètres.

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reconnaît l'importance du travail de rue effectué par les organismes communautaires auprès des clientèles les plus vulnérables. Cette pratique permet, en effet, d'aller rejoindre les personnes directement dans leur milieu. Plusieurs directions du MSSS reconnaissent le travail de rue dans leurs plans d'action, leurs orientations ou leurs politiques. Le MSSS a d'ailleurs versé au Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue un premier financement en soutien à la mission globale en 2017-2018 dans le cadre du PSOC.

De plus, je comprends les défis auxquels font face les organismes qui offrent du travail de rue, tout comme l'ensemble des organismes communautaires en santé et services sociaux. C'est pourquoi notre gouvernement a convenu de rehausser le financement du PSOC en versant 17 M\$ supplémentaires en 2018-2019 pour le soutien à la mission globale.

En terminant, soyez assuré que je suis sensible et reconnaissante quant à la contribution des travailleurs et travailleuses de rue pour le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être de la population québécoise.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Varlebas

La ministre déléguée,

Lucie Charlebois

N/Réf. 18-MS-03205